



Année universitaire 2022-2023

## Modalités de contrôle des connaissances relatives à la Licence Professionnelle

### Mention **Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle** *Parcours Banque*

#### Textes de référence :

- ✓ Code de l'éducation
- ✓ Arrêté du 22 janvier 2014 modifié le 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master
- ✓ Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
- ✓ Règlement intérieur de l'IUT

*La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de licence. La formation valide l'obtention de 60 crédits européens. La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits européens.*

#### Déroulement des études

Conçue dans un objectif d'insertion professionnelle, la formation est composée de six unités d'enseignements capitalisables dont cinq de nature disciplinaire et transversale et une de nature professionnalisante. La formation se déroule en alternance, sur la base d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un **contrôle continu et régulier**. Ce contrôle peut, tout au long de l'année, prendre la forme d'écrits, d'oraux, d'exposés et de travaux pratiques notés.

En cas de dégradation de la situation sanitaire, d'autres modalités d'évaluation pourront être mises en place (dossiers à rendre, évaluations à distance synchrones et asynchrones...). Ces modalités seront précisées aux étudiants le cas échéant.

En cas d'absence justifiée (cf. règlement intérieur de l'IUT) ayant empêché l'étudiant de satisfaire à ce contrôle, un rattrapage est organisé selon des modalités internes au département.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'unité d'enseignement mise en situation professionnelle. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique. La justification de la présentation à cette certification conditionne la délivrance du diplôme.

A l'issue du jury, lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.



Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, une seconde session est organisée suivie d'un nouveau jury. Cette seconde session concerne les UE disciplinaires et transversales ainsi que le rapport écrit et la soutenance de l'UE professionnalisante.

Dans le cadre de la seconde session, les épreuves se feront sous forme écrite et/ou orale. Les Travaux Pratiques en revanche ne pourront donner lieu à une seconde session. L'étudiant choisira, dans ces conditions, parmi les UE non validées, un maximum de 4 épreuves, pour 4 matières d'enseignements distincts (hors TP). Les épreuves correspondront chacune à une matière d'enseignement et la note obtenue à l'épreuve remplacera la note obtenue à cette matière dans le cadre de la première session, si celle-ci est supérieure. Dans le cas contraire, l'étudiant conservera la note obtenue dans le cadre de la première session.

Ce rattrapage est organisé au plus tôt dans les quinze jours suivant la délibération du jury de la première session. L'étudiant devra communiquer au responsable de la formation au plus tard dans les trois jours suivant la communication de la date de la seconde session, la liste des épreuves choisies (dans les conditions sus-rappelées).

La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application des articles L 712-2 et L 613-1 du Code de l'éducation.

En cas de fraude, le surveillant responsable du contrôle observera la procédure définie aux articles R 712-9 à R 712-45 et suivants du Code de l'Éducation. Le Président de l'université, sur demande du directeur de l'IUT, saisit la commission disciplinaire.

## Modalités du contrôle continu et calcul des moyennes

**Moyenne par unité d'enseignement** : la moyenne par unité d'enseignement est la moyenne pondérée des matières constituant l'unité d'enseignement affectées de leurs coefficients. Une absence non justifiée à un cours, TD ou TP entraînera un malus sur la moyenne de l'UE considérée de 0.2 points. Ces malus sont cumulables.

**Moyenne générale** : la moyenne générale est la moyenne pondérée des moyennes de toutes les unités d'enseignement affectées de leurs coefficients.

Les étudiants ayant choisi une matière optionnelle (sport, langue étrangère et culture) bénéficieront d'une majoration de la moyenne générale égale à 5% du cumul des points supérieurs à 10 obtenus en matières optionnelles, dans la limite de 0,5 point.

Une mention (Passable, Assez Bien, Bien et Très Bien) est attribuée aux étudiants admis dans les conditions suivantes :

**(10 > = P < 12 > = AB < 14 > = B < 16 > = TB).**



## Modalités de contrôle des connaissances 2022-2023

**Licence Professionnelle** Mention **Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle**  
*Parcours Banque*

Libellé enseignement	NEL	ECTS	Coeff	Session 1	Session 2
		<b>60</b>	<b>60</b>		
<b>Techniques et Produits communs à la banque et à l'assurance</b>	<b>UE1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		
Marketing	EL	1	1	CC	CC
Informatique et nouveaux usages	EL	1	1	CC	CC
Produits d'assurance	EL	1	1	CC	CC
Droit bancaire - Aspects institutionnels	EL	1	1	CC	CC
<b>Langages fondamentaux</b>	<b>UE2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		
Culture générale	EL	3	3	CC	CC
Mathématiques financières	EL	3	3	CC	CC
Anglais bancaire	EL	3	3	CC	CC
<b>Connaissance du secteur bancaire</b>	<b>UE3</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		
Environnement économique	EL	3	3	CC	CC
Marchés financiers	EL	2	2	CC	CC
Droit bancaire - Instruments de paiement et de crédit	EL	2	2	CC	CC
Fiscalité	EL	2	2	CC	CC
<b>Connaissance du métier bancaire</b>	<b>UE4</b>	<b>12</b>	<b>12</b>		
Services et produits bancaires	EL	3	3	CC	CC
Produits d'assurance - Biens	EL	3	3	CC	CC
Produits d'assurance - Personnes	EL	3	3	CC	CC
Risque et gestion financière	EL	3	3	CC	CC
<b>Connaissance du métier commercial</b>	<b>UE5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		
Marketing et méthode de vente	EL	3	3	CC	CC
Relation client (stress et conflit)	EL	3	3	CC	CC
Communication orale, Gestion-animation	EL	3	3	CC	CC
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<b>UE6</b>	<b>17</b>	<b>17</b>		
Mise en situation professionnelle	EL	17	17	Rapport écrit	Rapport écrit
				Soutenance orale	Soutenance orale
<b>Projet personnel et professionnel</b>		0			

**Bloc commun aux 2 parcours LP**